

Sommaire

Page

3

DOSSIER CORONAVIRUS

Crise économique : Ce n'est pas (seulement) la faute du Coronavirus / page 3

Union européenne : 750 milliards de la Banque centrale européenne, pourquoi et comment? / page 3

Mesures économiques : L'Europe du chacun pour soi / page 4

Sécurité sociale : La responsabilité particulière de l'Acoss dans la gestion de la crise du Covid-19 / page 5

Égalité femmes-hommes : Les Femmes en première ligne face au covid-19 / page 6

Inégalités sociales : Les ménages modestes sont les grands oubliés des mesures de soutien à l'économie / page 9

Mondialisation : L'interdépendance entre les économies, la faille du modèle néolibéral / page 10

Environnement : Le coronavirus, une rampe de lancement pour la transition écologique? / page 11

Concept expliqué : Les stabilisateurs automatiques / page 12

Page

13

ACTUALITÉS

Retraites : Le projet du gouvernement est un marchepied pour la capitalisation / page 13

Retraites : Un déficit de 12 milliards en 2027? / page 14

Enseignement supérieur et recherche : Une précarité visible, généralisée et qui risque de s'accroître / page 15

Statistique : il faut préserver et consolider l'indépendance de la statistique publique / page 17

International : Une évaluation inédite par l'OIT du travail sous-utilisé dans le monde / page 19

Page

À lire

20

L'émancipation des travailleurs : une histoire de la Première Internationale de Mathieu Léonard



Édito

Répondre à l'urgence d'abord, Tout changer ensuite

Au moment où vous lirez cette *Lettre éco*, aucun d'entre nous ne saura quand et comment nous sortirons de cette crise sanitaire et sociale sans précédent. Viendra le temps où il faudra très largement exiger des comptes et remettre à plat ce système de globalisation financière, fer de lance d'une économie ultralibérale où la vie vaut moins que l'enrichissement des plus riches. Notre organisation a toujours milité pour construire nouveau un modèle social ayant l'humain en son cœur. En attendant ce jour d'après où nous aurons à nous interroger sur la manière la plus efficiente de faire partager au plus grand nombre nos propositions, nous devons dès maintenant être vigilants à ce que tout soit mis en œuvre pour contenir l'épidémie, et que toutes les mesures soient prises pour que cette crise ne soit pas un désastre social. Il faut mobiliser l'ensemble des moyens nécessaires pour lutter contre cette pandémie d'un point de vue sanitaire :

- investir dans la recherche scientifique et médicale publique;
 - débloquer des fonds et des aides pour la solidarité internationale: ce virus n'a pas de frontière, la lutte pour l'éradiquer ne devrait pas en avoir non-plus.
- En 2008, le système social français a démontré son efficacité pour amoindrir l'impact de la crise économique. Le maintien du niveau de vie des populations et la continuité du fonctionnement de la Sécurité sociale et des services publics ou des aides aux personnes doivent être garantis. Le capitalisme rappelle tous les dix ans sa grande dépendance aux pouvoirs publics.
- La crise de 2008 (ainsi que la désindustrialisation ou la casse des services publics depuis quarante ans) nous a également appris que ce qui est détruit peut mettre des dizaines d'années à se reconstruire. L'urgence est donc de sauver l'emploi et les salaires - sans faire un chèque en blanc aux employeurs ou cautionner la politique de ce gouvernement qui privilégie la santé économique des entreprises à celles des salariés et de la population. Viendra ensuite le temps du changement. Et tout devra être mis sur la table: organisation du travail, répartition des richesses, planification de la production. Nous avons dans nos revendications nombre d'outils pour préparer l'après.

**David Meyer, Co-animateur
de l'Espace revendicatif national**

PLUS JAMAIS ÇA

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE JOUR D'APRÈS

Face à l'urgence sanitaire, des mesures de rupture sont nécessaires. Après avoir signé une tribune commune, « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », plusieurs organisations dont la CGT ont réalisé une pétition demandant au gouvernement de prendre immédiatement des mesures.

Mobilisons-nous dès maintenant et donnons-nous rendez-vous le "jour d'après" pour réinvestir les lieux publics pour reconstruire ensemble un futur, écologique, social et démocratique, en rupture avec les politiques menées.

Pétition à l'initiative de :

Action Non- Violente Cop21, Alternatiba, Amis de la Terre, Attac France, FSU, Unef, Solidaires, CCFD Terre Solidaire, CGT, Fondation Copernic, Oxfam France, Confédération paysanne, Reclaim Finance, Greenpeace France, 350.org, Convergence nationale des Services publics,

<https://www.cgt.fr/actualites/europe/mobilisation/plus-jamais-ca-construisons-ensemble-le-jour-dapres>

Crise économique

Ce n'est pas (seulement) la faute du Coronavirus

Au moment où sont écrites ces lignes, on ne sait pas encore quelle sera la durée, l'ampleur et l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur les vies humaines et sur la santé des économies.

Mais on entend déjà une petite musique: le coronavirus serait responsable de la stagnation, voire de la récession économique alors que, soi-disant, tout allait bien auparavant. En réalité, le Covid-19 n'est nullement un coup de tonnerre dans un ciel limpide. Comme on l'a dit dans de précédents numéros de la *Lettre éco*, la croissance était médiocre dans un contexte pourtant favorable

(taux d'intérêt et prix du pétrole très bas).

Une santé économique déjà fragile

L'investissement fléchissait. La consommation des ménages, handicapée notamment par une fiscalité injuste, ne pouvait jouer le rôle moteur qui avait été le sien. L'emploi industriel, le plus significatif, recommençait à décroître en fin d'année 2019. L'Allemagne frôlait la récession et la France ne se portait guère mieux. Les points d'interrogation se multipliaient à propos de l'économie chinoise et sur la

réalité de l'apparente prospérité des États-Unis. Les politiques menées fragilisaient les systèmes de santé dans de nombreux pays, dont la France et les États-Unis. Bref, la crise sanitaire est plutôt un révélateur qu'une cause principale de la fragilité des économies dominées par la mondialisation financière et par l'égoïsme des puissants. Quoi qu'il arrive dans les mois qui viennent sur le « front du Covid », la remise en cause des inégalités, des politiques monétaires, budgétaires et commerciales à courte vue est plus que jamais une nécessité vitale pour l'humanité.

Alain Gély

Union européenne

750 milliards de la Banque centrale européenne, pourquoi et comment?

Dans la nuit du 18 au 19 mars, Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE), a annoncé que son institution allait acheter pour 750 milliards d'obligations d'État, c'est-à-dire de dettes publiques.

Pour comprendre cette mesure de grande ampleur, il convient de revenir sur les premières mesures qu'avait annoncées la BCE et leur impact.

Jeudi 11 mars, Christine Lagarde avait présenté un premier plan de lutte contre la crise écono-

mique en place et contre la crise financière qui avait démarré. Lors de cette conférence de presse, la présidente de la BCE avait laissé entendre que ce n'était pas à la BCE de limiter les *spreads*, c'est-à-dire les écarts de taux d'intérêts des États dans la Zone euro. Or, limiter cet écart est une condition nécessaire à la survie de la Zone euro.

Première réaction, un couac

Suite à ces propos, cet écart avait considérablement augmenté. Ainsi, avant l'action de la BCE,

l'Italie empruntait à dix ans à 2,4% tandis que l'Allemagne empruntait toujours à taux négatif.

Dans la semaine précédant cette annonce, de nombreux gouvernements européens ont annoncé des plans de relance et donc des dizaines voire centaines de milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires à venir. Cela a engendré une hausse générale des taux d'intérêts des États. Le taux d'intérêt de la France à dix ans est ainsi passé de - 0,25% la semaine précédente à près de 0,5% dans la journée du 18 mars. Cette hausse des taux

pourrait être une difficulté supplémentaire pour les finances publiques des États européens, alors même qu'elles vont être mises à rude épreuve pour éviter ou limiter une crise économique de grande ampleur. Face à ce constat d'échec de son premier plan d'actions, de nouvelles annonces de la BCE étaient nécessaires.

Les mesures prises par la BCE

Les dirigeants de la BCE ont donc précipité une réunion le mercredi 18 mars afin de trouver une réponse adéquate à la crise. Un plan de 750 milliards d'euros de rachat d'obligations a donc été décidé.

Concrètement, la Banque centrale européenne est l'institution qui émet/crée l'euro, elle peut donc décider de dépenser autant qu'elle veut. Il s'agit donc d'un processus de création monétaire – c'est-à-dire que 750 milliards vont s'ajouter à la somme de monnaie déjà en circulation.

En rachetant massivement des titres de dettes publiques, la BCE

injecte de nouvelles liquidités aux marchés financiers, ce qui correspond en quelque sorte à l'importation de l'huile pour un moteur. En créant une forte demande de dettes publiques, par le mécanisme de l'offre et de la demande, cela vient faire augmenter le prix de ses titres – c'est-à-dire baisser le taux d'intérêt.

De plus, on peut souligner que cette nouvelle action permettra à la BCE de racheter des titres de dette publique grecque alors qu'elle ne pouvait plus le faire en l'état actuel des choses.

Suite à ces annonces, le taux d'intérêt à dix ans de la France a fortement baissé, se rapprochant de 0 % tandis que celui de l'Italie est passé de 2,4 % à près de 1,6 %.

La BCE semble avoir pris en compte ses erreurs de communication de la semaine précédente ce décret et s'est montrée beaucoup plus ferme et rassurante, indiquant qu'elle pourrait détenir plus de 30 % de la dette d'un pays et qu'elle lutterait contre les écarts de taux d'intérêts entre les pays. Christine Lagarde a indiqué :

« À période extraordinaire, action extraordinaire », laissant penser que tout serait mis en place pour garantir la pérennité de la zone euro.

Il est à noter que les banques centrales des autres pays ont également lancé des actions pour la relance de l'économie, notamment la baisse des taux directeurs (ce qui doit mener à une baisse de tous les taux d'intérêts et donc faciliter le crédit), mais la BCE a déjà des taux directeurs au plus bas et ne peut donc plus utiliser cet instrument.

Cette action était nécessaire puisqu'elle permet d'abaisser les taux d'intérêts des États européens, notamment les plus fragiles, et donc de réduire l'effort budgétaire à venir. Pour aller jusqu'au bout des choses, on peut penser que la BCE aurait même pu reprendre à son compte les titres de dettes publiques afin que l'effort budgétaire ne se traduise pas par une augmentation de l'endettement public.

Victorien Pâté

Mesures économiques L'Europe du chacun pour soi¹

Face à l'ampleur de la crise économique qui approche, les États européens renouent avec la dépense publique pour contrer la récession. Mais ils le font de manière décousue et en excluant la solidarité, comme après 2008.

Autant de politiques budgétaires que de pays dans l'UE

La particularité de la Zone euro est d'avoir une seule politique monétaire (menée par la Banque centrale européenne) et des politiques budgétaires propres à

chaque pays. La nature du plan de 750 milliards d'euros de la BCE est expliqué dans un autre article de cette *Lettre éco* – nous n'y reviendrons pas. En ce qui concerne les mesures budgétaires, elles sont pour l'instant sensiblement les mêmes dans

1. Mesures prises au 30 mars 2020.

les principales économies européennes: soutien au chômage partiel, reports d'impôts et cotisations, soutiens aux secteurs en difficultés, garanties publiques sur les emprunts privés, etc. L'idée est de maintenir les entreprises à flot le temps du confinement. Il semble qu'ici comme ailleurs, les ménages les plus modestes soient les grands oubliés des mesures de soutien². Le point frappant ne tient pas tant aux mesures prises qu'aux montants des mesures décidées. Environ 1,4% du PIB en Espagne et en Italie, 2% en France et 3,6% en Allemagne³. La principale raison tient sans doute au fait que l'Allemagne cumule des excédents budgétaires depuis des années, ce qui lui permet une plus grande marge de manœuvre sur la dépense publique. Ces politiques non coordonnées risquent d'avoir un impact sur la croissance des pays après le confinement. De manière générale, les plans annoncés paraissent bien pâles par rapport au plan de 2 200 milliards de dol-

lars annoncé aux Etats-Unis, soit 11,5% du PIB – trois fois plus que le plan allemand!

L'absence totale de solidarité européenne

Le manque de coordination en Europe est un problème ancien (et la Zone euro risque bien de ne pas y survivre). Mais le manque de solidarité est une catastrophe. On risque fort de rejouer la crise de la dette de 2010-2011, en changeant peut-être de protagoniste. À l'époque, la Grèce avait été sacrifiée par refus de solidarité sur sa dette. Personne n'a oublié l'humiliation imposée au pays et la catastrophe sociale qui lui a été infligée. Cette fois il se peut que l'Italie joue le rôle de victime expiatoire.

Pour l'heure, les pays « riches », c'est-à-dire avec une épargne importante, refusent toute idée de solidarité. Le message des pays du Nord de l'Europe est clair: vous n'aviez qu'à épargner, ce n'est pas notre affaire! C'est en substance ce qu'a déclaré le

Premier ministre des Pays-Bas, provoquant la colère du gouvernement portugais⁴. C'est bien le même film qui se joue: le refus de solidarité en Europe. L'idée d'une dette commune (via l'émission de « Coronabonds ») regroupant tous les États européens est pour l'instant rejetée. Cela veut dire qu'en cas de problème par la suite, les pays en difficulté (l'Italie, l'Espagne), devront accepter des cures d'austérité et son lot de mesures antisociales (baisse des pensions, du salaire minimum, etc.). Cruel constat partagé par Anne-Laure Delatte, économiste au CEPII: « *Si on n'est pas capable, face à une situation comme celle-là, un choc exogène⁵, d'avoir une réponse coordonnée et positive, alors à quoi sert l'Europe? Sinon à faire un grand marché qui distribue plus de profits aux entreprises?* » La solidarité dans le cadre européen n'est pour l'instant qu'un mot vide de contenu qui revient à chaque élection européenne. Pour combien de temps?

Mathieu Cocq

Sécurité sociale

La responsabilité particulière de l'Acosse dans la gestion de la crise du Covid-19

Une fois de plus, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse) montre toute son importance en cette période de crise.

Lors de la crise de 2008, de nombreux observateurs avaient souligné l'importance du rôle de « stabilisateur automatique »⁶ qu'avait joué la Sécurité

sociale pour faire face à la crise et empêcher que ses effets soient encore plus dévastateurs. Il en est de même dans la crise actuelle, dans laquelle la question du finan-

2. Voir l'article « Les ménages modestes sont les grands oubliés des mesures de soutien à l'économie ».

3. Pour un récapitulatif de l'ensemble des plans en Europe, voir ce tableau:

<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/divers/decisions-economiques-des-etats-membres.pdf>.

4. <https://www.h24info.ma/monde/coronavirus-le-portugal-fustige-la-mesquinerie-recurrente-des-pays-bas/>.

5. Exogène veut dire « de l'extérieur », contrairement à endogène, qui vient du système lui-même

6. Voir le « concept expliqué » de cette *Lettre éco*

cement des mesures annoncées est particulièrement importante. Sans nécessairement que cela implique une adhésion complète aux mesures prises, il est important de souligner le rôle de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) dans plusieurs des dispositifs qui ont été annoncés :

- **le dispositif de chômage partiel.** Le gouvernement a annoncé que l'indemnité d'activité partielle, qui correspond à 84% du salaire net, serait intégralement compensée pour l'employeur jusqu'à 4,5 Smic, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent où elle était indemnisée sur la base du Smic. Cette indemnité est insuffisante : il faudrait que le salarié ne supporte aucune perte de salaire, donc que l'indemnité corresponde à 100% de sa rémunération. En tout cas, cela signifie que l'indemnité sera intégralement compensée pour

l'employeur. Mais par ailleurs, cette indemnité est exonérée de cotisations sociales, ce qui signifie que la Sécurité sociale supportera intégralement la charge de ce chômage partiel ;

- **le report de l'échéance de mars de paiement des cotisations sociales de mars.**

L'employeur pourra reporter tout ou partie de cette échéance, sans avoir à apporter la preuve de difficultés économiques. L'échéance des travailleurs indépendants ne sera pour sa part tout simplement pas prélevée, l'échéance pouvant être reportée jusqu'à trois mois. Là encore, c'est l'Acos qui devra assurer la trésorerie de cette mesure, puisque les prestations contrepartie des cotisations devront être versées ;

- **le paiement en indemnités journalières,** sans délai de carence des salariés qui doivent s'arrêter pour s'occuper de leurs

enfants. Là aussi, cette mesure devra être financée. Elle le sera au moins dans un premier temps par l'Acos.

Pour faire face à ces dépenses, l'Acos devra emprunter sur les marchés financiers. Or, du fait de la crise actuelle, le temps est sans doute fini où l'Acos s'endettait à des taux négatifs (et gagnait de l'argent en s'endettant !). Ainsi, les emprunts d'État (les OAT) dont le taux est généralement proche des emprunts de l'Acos est redevenu positif depuis quelques jours.

La CGT a toujours été critique sur le fait que depuis une quinzaine d'années la Sécurité sociale se finance sur les marchés financiers. Mais cela illustre le rôle essentiel de la Sécurité sociale pour faire face aux risques sociaux en temps de crise, ce qui est une dimension de son rôle de protéger les travailleurs de l'angoisse du lendemain, comme le disait Ambroise Croizat.

Pierre-Yves Chanu

Égalité femmes-hommes

Les femmes en première ligne face au Covid-19⁷

Face au Covid-19, les femmes sont plus que jamais en première ligne, que ce soit sur le plan professionnel ou sur celui de la vie familiale. Ce triste état de fait est souligné par ONU Femmes France, dans un texte paru le 27 mars 2020⁸.

Les emplois vitaux en majorité féminins... et dévalorisés

Plusieurs professions sont directement confrontées à la pandémie : on pense en premier chef au secteur de la santé et du soin. En 2017, parmi le million d'agent·e·s de la Fonction publique hospi-

talienne (hôpitaux et Ehpad), on compte 77,6% de femmes, et même 90% parmi les infirmières et aides-soignantes (et seulement 55% parmi les médecins, DGAFF, 2019). On pense également aux aides à domicile, aux assistant·e·s maternel·le·s et bien sûr aux caissier·ère·s de la grande distri-

7. Ce texte reprend certains points de la note du collectif Femmes-mixité de la CGT en ligne :

<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/macron-dit-nous-sommes-en-guerre-les-femmes-elles-sont-au-front/>.

8. https://www.onufemmes.fr/don-coronavirus?utm_source=Newsletter&utm_campaign=9a56d234cb-EMAIL_CAMPAIGN_2019_03_08_12_20_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_2a0e1d704e9a56d234cb-331079153

bution ou encore aux agent·e·s d'entretien. Or ces professions sont toutes à prédominance féminine, elles sont dévalorisées et invisibles, au regard de leur diplôme et du travail effectué⁹.

LES PROFESSIONS EN PREMIÈRE LIGNES FACE AU COVID-19

Professions	Effectif total en milliers	Part des femmes
Aides à domicile et ménagères	407	97,2 %
Aides-soignant·e·s	495	91 %
Infirmier·ère·s (et sages-femmes)	435	87 %
Assistant·e·s maternel·le·s*	352	99,4 %
Hôte·sse·s de caisse et vendeur·se·s	768	76,2 %
Agent·e·s d'entretien	952	73 %

Source: Dares, 2019, moyenne enquête emploi de 2013 à 2016

* Une partie d'entre elles et eux est cependant en chômage partiel lorsque la garde est assurée par les « parents ».

Ces services, très féminisés, se sont construits autour de compétences présumées naturelles des femmes. Ils sont moins bien couverts par les conventions collectives, moins bien définis dans les classifications et donc moins bien rémunérés, sous prétexte qu'il ne s'agirait pas de « vrais métiers »¹⁰. Toutes ces professions, y compris et surtout dans la Fonction publique, sont caractérisées par des revenus faibles, la détérioration de leurs conditions de travail, une dévalorisation symbolique et salariale, renforcée par des années de restriction budgétaire dans les services de santé. À cela s'ajoutent, pour certaines professions comme le nettoyage, l'aide à domicile et les hôte·sse·s de caisse, des temps partiels imposés, avec des horaires atypiques

incompatibles avec des charges familiales.

Prenons l'exemple des infirmier·ère·s : en France, leur salaire est l'un des plus bas de tous les pays développés. Selon l'OCDE, en 2017, il est inférieur à 5 % du salaire moyen français, alors qu'en Allemagne, un·e infirmier·ère gagne 13 % de plus que le salaire moyen allemand – ou en Espagne 28 % de plus. La dernière revalorisation de 2010, très faible en réalité, s'est traduite par un chantage puisqu'elle s'est accompagnée d'un recul du droit à la retraite de 55 ans à 62 ans. Or, selon un rapport de la Caisse de retraite des agents des collectivités locales, une infirmière vit en moyenne six ans de moins que la moyenne des femmes françaises. Les infirmières décèdent

en moyenne à 78,8 ans, alors que l'espérance de vie des Françaises est de 85 ans.

Le cas des aides-soignantes est tout aussi déplorable, et il a fallu la crise du Covid-19 pour que le président de la République annonce, une semaine après les premières décisions de confinement, le 25 mars 2020, une prime exceptionnelle pour toutes les agent·e·s de la Fonction publique hospitalière et l'engagement « *qu'un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières serait construit pour notre hôpital* ».

Rien pour les professions libérales

Rien en revanche n'est annoncé pour toutes les infirmier·ère·s en libéral, les aides à domicile ou les

9. Certes, d'autres secteurs sont aussi en première ligne, comme la police, les pompier·ère·s, les routier·ère·s, les surveillant·e·s pénitentiaires ou les éboueur·se·s. Ces professions à prédominance masculine, moins nombreuses, n'ont pas subi la même dévalorisation que les métiers à prédominance féminine. Même s'il s'agit pour la plupart de métiers difficiles, ils sont mieux défendus syndicalement, et leur technicité est mieux reconnue.

aides ménagères plus que jamais isolées, alors même que les soins qu'elles et ils assurent auprès des personnes dépendantes sont indispensables et risqués. Rien n'est prévu également pour tout le personnel des Ehpad, qui avaient alerté, bien avant le Covid-19, de la difficulté de bien traiter les patient·e·s, vu le manque de personnel et de moyens, et pour qui la situation est catastrophique¹¹. Rien pour les agent·e·s d'entretien ou pour les caissier·ère·s, si ce n'est une prime exceptionnelle... Au contraire, il est à craindre que les dispositions récentes en matière de temps de travail – comme l'allongement du temps de travail jusqu'à 60 heures hebdomadaires jusqu'en décembre 2020 – aient des répercussions pour tou·te·s les salarié·e·s, mais *a fortiori* pour ces professions féminisées, dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles.

Face au confinement, qui s'occupe de nos enfants?

À côté des salarié·e·s obligé·e·s d'aller travailler, le ministère du Travail a énoncé que le télétravail devait être la règle impérative pour tous les postes qui le permettent. On estime que près de 8 millions d'emplois (plus de 4 emplois sur 10) sont aujourd'hui compatibles avec le télétravail dans le secteur privé.

Avant cette mesure, une enquête de la Dares (2019)¹² montrait que le recours au télétravail, de façon

régulière, est une possibilité surtout pour les salarié·e·s qualifié·e·s (60,6% l'ont déjà pratiqué), mais très marginale ou inexistante chez les employé·e·s (1,4%) ou les ouvrier·ère·s (0,2%). Les femmes représentent 47,0% de l'ensemble des télétravailleur·se·s régulier·ère·s, et 49,4% des salarié·e·s en télétravail trois jours ou plus par semaine. Cette enquête révèle également que les parents de jeunes enfants sont plus concerné·e·s par le télétravail. On peut donc penser que les femmes sont nombreuses à télétravailler depuis le Covid-19.

Mais à cela s'ajoute, pour les « parents », le suivi scolaire et la prise en charge des enfants, du fait de la fermeture de toutes les écoles et crèches, sauf pour les enfants de soignant·e·s. Or les femmes assument toujours le gros des tâches domestiques et familiales : 72% des tâches domestiques et 65% des tâches familiales, selon la dernière enquête « Emploi du temps » de 2010. Ces données sont confirmées par un sondage Ifop de 2019 où 73% des femmes interrogées disent faire plus de tâches domestiques que leur conjoint¹³. C'est donc une double journée intenable qui s'annonce pour elles, et de nombreux témoignages montrent que ce déséquilibre risque de se renforcer avec le confinement : lorsque les deux parents télétravaillent, la priorité est donnée plus souvent au travail de Monsieur (plus de responsabilité, un meilleur salaire...), l'accroissement des

tâches domestiques lié au confinement (repas supplémentaires, suivi scolaire, organisation de la journée, etc.) étant assuré par les femmes¹⁴.

Cette situation est particulièrement difficile pour les mères élevant seules leurs enfants (18% des enfants sont dans ce cas), car elles ne peuvent pas refuser le télétravail si leur entreprise l'exige, comme le prévoit la loi (article L. 1222-11 du Code du travail). La mise en place d'un congé maladie (sans jours de carence) pour garde d'enfants est une bonne chose, sauf que le gouvernement a conditionné cet arrêt maladie au fait de ne pas pouvoir télétravailler : Comment imaginer pouvoir télétravailler tout en prenant en charge ses enfants, *a fortiori* quand il faut leur faire la classe ? C'est cette réalité que vivent les enseignant·e·s – une majorité de femmes également – obligé·e·s de jongler entre les cours à distance à assurer et le suivi de leurs enfants. Et que dire de celles qui n'ont pas le capital culturel pour assurer ce suivi scolaire ? Car ces inégalités de genre face au confinement, se croisent avec un accroissement des inégalités sociales. Ainsi, selon le sociologue Antonio Casilli : « Pour ceux qui vivent dans quelques mètres carrés ou qui ont des situations familiales difficiles, surtout pour les femmes, le télétravail peut se transformer en une double peine : en plus de la pénibilité et des rythmes de leur propre travail dans des logements qui ne sont pas toujours adaptés, il y a

11. Voir les mobilisations importantes du personnel des Ehpad en janvier et mars 2018.

12. Dares Analyses, « Quels sont les salariés concernés par le télétravail? », n° 51, novembre 2019.

13. https://consolab.fr/wp-content/uploads/2019/10/Ifop_Consolab_etude-menages-2019.pdf.

14. Alice Raybaud, « Confinement et tâches domestiques : "Une augmentation des inégalités dans le couple est à craindre" », *Le Monde*, 25 mars 2020.

le travail du suivi des enfants ou des personnes âgées à assurer en même temps.»¹⁵

Enfin, une recrudescence – de plus d'un tiers – des violences intrafamiliales est déjà constatée avec le

confinement. Une pétition pour mettre en œuvre un plan d'urgence a été lancée par #Noustoutes¹⁶. Il est en effet important de prévoir des nouvelles mesures, comme en Espagne, pour faire face à ces

situations, d'autant plus qu'en cas de violences survenues au domicile, pendant le télétravail, l'employeur est responsable.

Rachel Silvera

Inégalités sociales

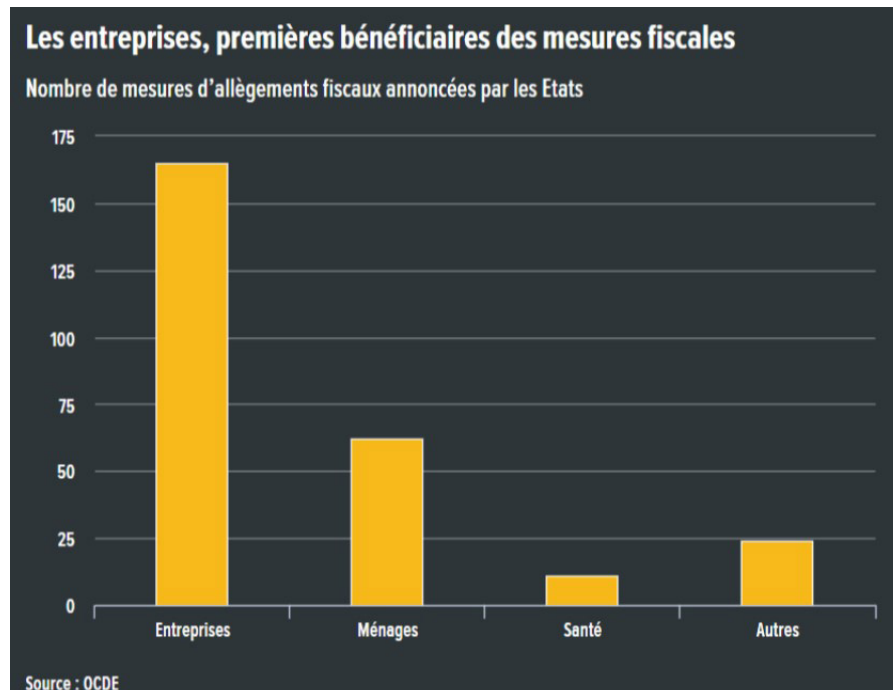
Les ménages modestes sont les grands oubliés des mesures de soutien à l'économie

Le plan dévoilé par Bruno Le Maire après le déclenchement de l'épidémie cherche à répondre à une urgence: soutenir les entreprises pour sauvegarder l'emploi. Mais les ménages¹⁷ vont aussi avoir besoin de soutien.

Soutenir les entreprises est nécessaire pour sauver l'emploi

La crise actuelle prend d'abord la forme d'un « choc d'offre », dans le sens où c'est bien la production qui est d'abord perturbée du fait du confinement. Dans l'industrie par exemple, il devient impossible de produire certains biens parce que des pièces intermédiaires ne sont plus produites en Chine. Dans la restauration, c'est la fermeture administrative qui vient stopper net la production de valeur.

Il est assez logique que les premières mesures aient été de soutenir les entreprises pour éviter les faillites, sauver l'emploi et garantir les revenus des



Source: Alternatives économiques

ménages (via le chômage partiel et le report de cotisations principalement).

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'essentiel des efforts des économies ont été concentrés sur les entreprises. Le scandale est évidemment que ce soutien ne s'accompagne pas de mesures comme l'interdiction

des dividendes ou des licenciements, mais au contraire de l'abandon temporaire du Code du travail. C'est ce socialisme à deux vitesses (socialisation pour le capital, capitalisme dérégulé pour le travail) qui est intolérable. C'est sans doute aussi ce qui explique que rien n'est fait pour les plus fragiles.

15. *Libération* du 26 mars 2020.

16. https://www.change.org/p/coronavirus-emmanuelmacron-prot%C3%A9geons-les-femmes-victimes-de-violences?utm_source=growth&utm_campaign=pss.

17. Un « ménage » désigne les occupants d'un même logement. Un couple est un ménage, mais une personne seule l'est tout autant!

Soutenir les ménages modestes est urgent

Dans un article récent¹⁸, Michaël Zemmour rappelle que la Sécurité sociale joue à fond son rôle de « stabilisateur automatique »¹⁹ (via l'Assurance-chômage et la branche maladie). Mais ces protections laissent de côté des pans entiers de la population. On retrouve les allocataires du RSA (1,8 millions de foyers) qui n'auront plus accès aux petits jobs qui les faisaient survivre, les jeunes de moins de

25 ans qui n'ont droit à rien, les personnes en fin de CDD et qui n'ont pas ouvert suffisamment de droits au chômage, etc. Une hausse inconditionnelle des minima sociaux est urgente pour toutes les personnes sans revenu qui le demanderaient ! Faut-il rappeler qu'un doublement du RSA coûte 10 milliards d'euros, soit la moitié de ce qu'a coûté l'ex-CICE cette année ? Pour Michaël Zemmour, il se pourrait que cet « oubli » des plus fragiles n'en soit pas un. Les mesures de dérégulation du marché du tra-

vail laissent penser que la stratégie du gouvernement est de mettre à disposition des entreprises une main d'œuvre bon marché, docile et peu protégée après le confinement. La situation d'après-crise ne serait alors pas un retour au *statu quo*, mais l'entrée dans la phase la plus violente du néolibéralisme. Le discours de « guerre » sanitaire de Macron masque la guerre sociale que le gouvernement mène à la population.

MC

Mondialisation

L'interdépendance entre les économies, la faille du modèle néolibéral

Sur le plan économique, le coronavirus n'a fait que réveiller le risque de crise qui sommeillait, notamment du fait de l'interdépendance toujours accrue entre les économies.

Un seul chiffre le montre très bien : entre 1970 et 2018, les exportations mondiales sont passées de 14% à 30% du PIB mondial. C'est-à-dire que près d'un tiers de la production mondiale est destinée aux exportations et au commerce international. On peut distinguer deux types d'interdépendance qui représentent chacun un danger différent.

Interdépendance dans la production

La première découle de l'externalisation et de la division du travail à outrance. Ainsi, un seul et même produit est souvent l'assemblage de pièces produites aux quatre coins du monde. Même parmi les économistes libéraux, des voix s'élèvent. Patrick Artus, chef économiste de Natixis, affirmait récemment : « *Ce n'est plus acceptable d'arrêter de produire des voitures dans le monde entier parce qu'il manque trois pièces en Chine.* »

La Chine produirait plus de 20% des produits intermédiaires, c'est-à-dire des produits utili-

sés dans la production d'autres produits. Ainsi, la mise à l'arrêt de l'économie chinoise avait fortement nui à toutes les productions dépendantes de ces produits intermédiaires.

Dépendance de la demande

La dépendance entre les pays s'exerce également à travers la demande. En France, les exportations représentent près d'un quart de la demande totale selon les chiffres de l'Insee. C'est-à-dire que sur 1 € de PIB, près de 25 centimes sont liés au commerce international. Le moindre ralentissement de l'économie mondiale a donc une incidence

18. <https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2020/03/30/la-socialisation-selective-des-effets-immediats-de-la-crise-une-absence-de-protection-pour-les-menages-les-plus-fragiles>.

19. Voir le « concept expliqué » de cette *Lettre éco*.

directe sur l'économie française. Certains secteurs très tournés vers l'exportation comme le vin ou encore le luxe sont encore davantage exposés que les autres.

Les dangers de cette dépendance

Cette crise sanitaire met en lumière le danger de ne plus maîtriser la production de certains éléments essentiels, en l'occurrence en matière de santé. Concernant les médicaments, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a indiqué que ce ne sont pas moins de 80 % à 85 % des

principes actifs qui sont produits en Chine. Cela s'explique par la recherche de réduction des coûts salariaux des laboratoires pharmaceutiques. Il est totalement irresponsable qu'un secteur aussi important soit laissé dans les mains d'un autre pays pour des raisons de « compétitivité prix », et ce d'autant plus que la plupart de ces médicaments sont pris en charge par l'Assurance-maladie – c'est-à-dire par les travailleurs français, qui de ce fait subventionnent à leur insu les délocalisations.

La situation est similaire sur les appareils respiratoires, la « 6^e puissance mondiale » n'est pas

en mesure de planifier une production de masse, même plusieurs semaines après le début de la crise et l'annonce de la catastrophe à venir.

Au-delà de cette catastrophe sanitaire, un bilan des dommages de cette mondialisation outrancière est à tirer. Cette épidémie n'est qu'une déclencheur d'une crise inhérente au système néolibéral. Faire tomber ce système commence notamment par la relocalisation des productions au plus près des consommateurs et une mise en retrait de la compétition économique internationale.

VP

Environnement

Le coronavirus, une rampe de lancement pour la transition écologique ?

S'il faut trouver quelques bonnes nouvelles dans la période trouble que l'on vit, on peut se tourner vers l'environnement. En effet, la réduction de l'activité économique liée au coronavirus a au moins le mérite de réduire temporairement la pression sur l'environnement.

Une réduction drastique des activités polluantes

Transports quotidiens réduits à leur strict minimum, division par 5 du trafic aérien, usines à l'arrêt ou presque pour de nombreux pays... autant de facteurs

amenant à la réduction des émissions de carbone.

À la date du 26 mars, c'est plus d'un tiers la population mondiale, répartie dans plus de 40 pays, qui est concernée par des mesures de confinement.

Des résultats immédiats sur la pollution et la biodiversité

Après à peine une semaine de confinement en France, l'organisme AirParif, chargé de mesurer la qualité de l'air en région parisienne, a pu relever une amélioration de la qualité de l'air de 20 % à 30 % et une diminution des oxydes d'azote de 60 %.

Des résultats similaires avaient été observés en Chine quelques

semaines auparavant, lorsque les mesures de confinement et de réduction de l'activité économique étaient en vigueur. Cette réduction de la pollution aurait permis de sauver de près de 80 000 vies selon les scientifiques.

Au niveau de la biodiversité également, les résultats ne se sont pas faits attendre. Que ce soit en mer comme dans les calanques près de Marseille ou sur terre comme en Savoie, des animaux qui se faisaient oublier réapparaissent suite à l'assainissement de leur environnement naturel. Certains seraient peut-être tentés de se dire que cela montre que l'impact de l'activité humaine sur l'économie

peut être effacé en quelques semaines voire quelques jours. Bien au contraire, pour ceux qui en doutaient encore, cela nous montre que c'est l'activité humaine et notamment l'activité économique qui détruit notre planète. La crise écologique qui va se présenter à nous risque

d'être bien plus grave que la crise sanitaire que nous vivons. Le confinement ne suffira pas, c'est un changement complet de notre modèle économique qui sera nécessaire. Cette crise doit être une prise de conscience collective et une réelle prise en main de cette problématique.

À l'inverse d'une relance économique productiviste tous azimuts, cette relance de l'économie doit se faire en tenant compte des impératifs écologiques qui s'imposent à nous.

VP

Concept expliqué

Les stabilisateurs automatiques

En période de crise, les dépenses publiques, et en particulier les dépenses de protection sociale exercent un rôle de « stabilisateur automatique ». De quoi s'agit-il exactement ?

Comme on l'a vu par ailleurs dans la présente *Lettre économique*, le gouvernement vient d'augmenter le plafond d'emprunt de l'Acosse à 70 milliards d'euros. Ce montant est inédit : lors de la crise de 2008-2009, il n'avait été que de 65 milliards d'euros. Cette hausse de l'endettement de la Sécurité sociale n'a en soi rien de dramatique.

Des dépenses qui augmentent, des recettes qui diminuent

En période de crise, les revenus distribués diminuent du fait de la contraction des richesses créées et notamment de la montée du chômage. Mécaniquement, la baisse des richesses créées se traduit par une diminution des impôts encaissés et des cotisations sociales, ce qui conduit à une explosion du déficit.

L'erreur de l'austérité

Si le gouvernement veut rétablir immédiatement l'équilibre en baissant les dépenses publiques ou en faisant des coupes dans la protection sociale, il va aggraver la situation, puisque les revenus des ménages vont encore baisser, aggravant la chute de la demande et donc le marasme économique. C'est ce que les gouvernements ont fait dans la crise des années trente, aggravant la situation, avec les résultats qu'on connaît.

La Sécurité sociale permet de stabiliser l'économie

En revanche, s'il maintient les dépenses, il va distribuer des revenus qui seront eux-mêmes consommés, permettant un maintien de la demande ou en tout cas limitant sa dégradation. Ce phénomène avait été mis en évidence par Keynes sous le nom de « multiplicateur de l'investissement » : les dépenses publiques permettent de distribuer des revenus qui seront consommés, de sorte qu'*in fine* l'économie

créera plus de richesses que l'investissement initial.

Ce mécanisme a été observé lors de la crise systémique de 2008-2010 : le déficit public, qui représentait 2,7% du PIB en 2007, est passé à 3,3% en 2008, 7,5% en 2009 et 7,1% en 2010.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, son déficit, qui était de 9,3 milliards d'euros en 2007, est passé à 23,5 milliards d'euros en 2009, 28 milliards d'euros en 2010 et encore plus de 22 milliards d'euros en 2011, la majeure partie de ce déficit étant concentrée sur l'Assurance-maladie (plus de 10 milliards d'euros, et les retraites également plus de 10 milliards d'euros – et même 13 milliards d'euros en 2010 en tenant compte des dépenses du fonds de solidarité vieillesse qui prend notamment en charge les cotisations sociales des chômeurs).

La protection sociale a donc joué ce rôle de « stabilisateur automatique » et d'amortisseur social, d'autant que certaines dépenses ont été augmentées (par exemple le RSA), ce qui a permis d'amor-

tir la chute de la masse salariale, qui a diminué de 1,3% (c'était la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale).

Évidemment, ce déficit a contribué à augmenter la dette publique. Si le gouvernement est obnubilé par la dette et cherche à réduire rapi-

dement le déficit, l'effet multiplicateur va jouer en sens inverse: la baisse des dépenses publiques et sociales aura un effet plus que proportionnel sur les richesses créées, et le retour de l'austérité va casser la reprise. C'est ce qui s'est passé en 2011-2012 au

moment de la crise de l'euro, ce qui a contribué à la faiblesse de la croissance depuis cette date et au maintien du chômage à un niveau élevé.

PYC

Retraites

Le projet du gouvernement est un marche pied pour la capitalisation

Tout le monde l'avait compris, la réforme des retraites favoriserait les retraites par capitalisation. Les députés ont beau avoir retiré l'article 65 promouvant d'autant plus la capitalisation (le signal était trop voyant), personne n'est dupe sur les intentions du gouvernement.

La capitalisation serait favorisée par la baisse de cotisation des cadres au-dessus d'un certain niveau de revenu. Ces cadres seraient donc obligés de souscrire à des plan-épargne retraite pour maintenir un taux de remplacement correct. Cela vaut également pour tous les travailleurs qui le peuvent étant donné la baisse généralisée des pensions que provoquerait ce projet de loi.

Nous dénonçons sans cesse le système par capitalisation, antithèse de la solidarité et reposant sur les performances des marchés financiers, ô combien risqués.

La crise que traversent les marchés financiers actuellement, depuis le début de l'épidémie du coronavirus, vient comme un nou-

veau signal d'alerte sur les dangers de la réforme.

Dangers de la capitalisation, la preuve par l'exemple

Début janvier, Natixis faisait la promotion des retraites par capitalisation en avançant qu'1 € investi dans la capitalisation en 1982 aurait rapporté 21,90 € fin 2019. Tout d'abord, il est toujours plus simple de dire sur quoi il fallait investir une fois les résultats connus, un peu comme jouer au loto le lendemain de la parution des résultats... De plus, l'environnement financier a totalement changé ces dernières années. En effet, les taux d'intérêts bas poussent les fonds de pension à prendre toujours plus de risques pour assurer une rentabilité satisfaisante pour leurs clients. L'actualité montre les dangers auxquels ils s'exposent.

Pour reprendre la formule, 1 € placé sur les marchés financiers (prenons le CAC 40 par exemple) le 1^{er} janvier ne valait plus que 62 centimes le 18 mars à la clôture de la Bourse. - 38% en à peine deux

mois! À titre d'illustration, sur une carrière complète au salaire médian, les cotisations retraites s'élèvent à environ 300 000 €. Une perte similaire se chiffrerait donc à plus de 114 000 €, l'équivalent de six années de Smic brut qui partent en fumée en deux mois et demi à cause de risques délirants. Cela démontre une fois de plus l'inconscience du gouvernement qui souhaite exposer davantage nos retraites, c'est-à-dire un pilier de la Sécurité sociale, à la volatilité et au risque des marchés financiers.

Avant de se jeter un peu plus dans le gouffre de la capitalisation, tirons les leçons du contre-exemple américain. En effet, alors que les fonds de pensions américains étaient déjà en grandes difficultés pour assumer leurs engagements en termes de pensions, cette nouvelle crise financière risque de les fragiliser encore davantage.

La crise financière, conséquence du fonctionnement spéculatif des marchés financiers, va donc se traduire par une baisse des pensions de retraites de millions d'Américains.

Les Pays-Bas ont également un système par capitalisation. Certains fonds de pension ont déjà annoncé une baisse des pensions pour 2021 car leurs actifs ne peuvent plus couvrir suffisamment leurs engagements. Cela signifie que la valeur des actions qu'ils possèdent est trop faible par rapport aux promesses

de pensions faites. Puisqu'ils ne peuvent pas augmenter la valeur des actions, ils doivent baisser les pensions.

Les marchés financiers ne servent qu'à la reproduction du capital improductif. Les crises sont inhérentes à ce système, ce sont des rappels de la déconnexion de ces marchés avec l'économie

réelle. Nos cotisations retraites ne doivent pas alimenter ce système financier. Le renforcement de notre modèle par répartition est un incontournable pour assurer la solidarité de notre système de retraites et son indépendance face aux forces de marché.

VP

Retraites

Un déficit de 12 milliards en 2027?

Lors de la conférence de financement qui a été suspendue en même temps que le projet de réforme des retraites, le gouvernement avait mis en exergue un déficit de 12 milliards d'euros en 2027, qui justifiait selon lui d'instituer dès 2027 un « âge-pivot » à 64 ans.

Nous avons souligné le caractère contestable de ce chiffre. En fait, le gouvernement avait fait la moyenne entre une hypothèse purement imaginaire où les cotisations de l'État-employeur croîraient comme le PIB, et la situation réelle où les retraites des fonctionnaires sont par construction équilibrées, puisqu'il n'y pas de caisse actuellement et que l'État finance intégralement les retraites de ses agents.

Le rapport du COR présente des projections relativement précises sur la manière dont il a réalisé ces différents chiffrages. Il présente en particulier des projections jusqu'à 2030 concernant la Cnav,

les retraites complémentaires et la CNRACL, ce qui, avec les fonctionnaires de l'État, représente 90% des effectifs de retraités.

Un besoin de financement n'est pas un déficit

Une première remarque: le terme « déficit » est totalement fallacieux. Un déficit correspond à une situation observée à un moment donné: on peut dire que le régime général de la Sécurité sociale était en déficit en 2019 de 3 milliards d'euros si les prestations ont excédé les ressources de 3 milliards d'euros.

Quand on parle de l'avenir, il ne s'agit pas d'un déficit, mais d'un besoin de financement, qui est bien normal dès lors que la proportion de retraités augmente par rapport aux actifs.

Une étude de l'équilibre financier des principaux régimes de retraites permet de faire des observations extrêmement intéressantes.

En premier lieu, il faut considérer que le régime des fonctionnaires est structurellement équilibré,

conformément à son fonctionnement réel. Le régime des fonctionnaires est sans incidence sur l'équilibre du système.

Sur la base de cette hypothèse, le besoin de financement du système de retraite serait un peu plus élevé que dans l'hypothèse du ministre Pietrazewski: 13,8 milliards d'euros.

Mais ce qui est intéressant, c'est la répartition de ce besoin de financement.

En premier lieu, on note que les retraites complémentaires seraient quasiment à l'équilibre, ce qui résulte des conséquences des accords Arrco-Agirc que la CGT a refusé de signer, et qui entraînent une baisse du rendement des retraites complémentaires: la valeur de service du point baisse par rapport à leur prix d'achat. En d'autres termes, les retraites complémentaires sont de moins en moins « généreuses ».

Mais ce que révèle le rapport du COR, c'est que le besoin de financement de la Cnav dépend de bien d'autres facteurs que le paiement des retraites des salariés.

Ce que les spécialistes appellent le solde technique (qui correspond *grosso modo* au solde cotisations encaissées moins pensions versées) serait négatif de 1,7 milliards d'euros, quand le « déficit » global de la Cnav serait de 7,6 milliards d'euros.

En effet, la Cnav finance de nombreuses autres choses : les dépenses du Fonds de solidarité vieillesse (financement des droits des chômeurs et minimum vieillesse), et surtout prend en charge le déficit des régimes de non-salariés et notamment le régime des commerçants et artisans (l'ex-

RSI). En fait, la prise en charge du régime des travailleurs indépendants coûte aujourd'hui entre 2 et 3 milliards d'euros par an au régime général.

Par ailleurs, le rapport du COR a fortement sous-estimé l'impact des exonérations non compensées sur les comptes de la Cnav. Le besoin de financement de la CNRACL est également très important : 5,4 milliards d'euros en 2027. Ce besoin de financement tient aux hypothèses indiquées par Bercy concernant les effectifs de la Fonction publique territoriale et hospitalière (- 70 000 emplois),

mais aussi à l'hypothèse que la rémunération dans la Fonction publique territoriale reposerait de plus en plus sur les primes, et de moins en moins sur la hausse du point d'indice.

Quand on prend en compte l'ensemble de ces éléments, on voit que ce besoin de financement est loin de s'expliquer seulement par le vieillissement démographique, mais que le maintien d'un taux de chômage élevé et la faiblesse des revalorisations salariales sont bien des facteurs majeurs, totalement négligés par le gouvernement.

PYC

Enseignement supérieur recherche

Une précarité visible, généralisée et qui risque de s'accentuer

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est marqué par une précarisation de plus en plus grande de ses travailleur·se·s et des étudiant·e·s, accentuée par la crise du coronavirus et qui pourrait encore empirer si le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) est mis en œuvre.

De fortes mobilisations

Le 5 mars, une grande grève a touché les universités qui « se sont arrêtées ». Les 6 et 7 mars, la deuxième coordination nationale des facs et labos en lutte a rassem-

blé plus de 500 travailleur·se·s et étudiant·e·s mobilisé·e·s, mandaté·e·s par des assemblées générales de 63 établissements, réunies en 154 délégations à Nanterre²⁰. Cette forte mobilisation est à comprendre à l'aune de nombreux facteurs. Tout d'abord les travailleur·se·s et étudiant·e·s des universités sont fortement mobilisé·e·s depuis le 5 décembre contre la réforme des retraites, malgré une large invisibilisation de ces mobilisations dans la plupart des médias.

La philosophie du projet de loi

À cela s'ajoute une deuxième cause de préoccupation : le pro-

jet de LPPR. Bien que la ministre Frédérique Vidal n'en ait, volontairement, pas encore dévoilé officiellement le contenu, nous en connaissons déjà les contours avec la sortie récente de trois rapports commandés par le ministère²¹. Ce projet de loi s'inscrit dans la lignée des politiques néolibérales menées par le gouvernement (loi de l'Assurance-chômage, loi de transformation de la Fonction publique, projet de réforme des retraites). Les propos d'Antoine Petit, PDG du CNRS, sont éloquentes sur la philosophie générale du projet : « *Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire – oui inégalitaire – une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les*

20. <https://universiteouverte.org>.

21. Vous pouvez les retrouver sur ce lien : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8548>.

scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale. »²² Ces propos, qui ont fait grand bruit, montrent la volonté d'introduction d'une concurrence exacerbée au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les recherches sur projet, les CDI de chantier et les inégalités entre des pôles d'excellence et des universités de seconde zone, entre autres, bien que déjà largement répandus, deviendraient la norme. Ce sont ainsi 57 milliards qui seront distribués à certaines facs d'élite à travers le « programme investissement d'avenir »²³, contribuant à une dualisation des universités et à un accroissement des inégalités territoriales. Outre ces effets délétères remettant en cause les fondements même d'une université « démocratique, gratuite, anti-sexiste, antiraciste, émancipatrice et ouverte »²⁴, ce projet de loi ne ferait qu'accentuer une précarisation déjà largement répandue et normalisée au sein des universités françaises.

Précarité déjà très présente accentuée par la crise sanitaire

Plusieurs chiffres nous permettent de situer l'ampleur de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche aujourd'hui. Tout d'abord, la précarité des doctorant·e·s. Les

cours sont en partie assurés actuellement par un peu plus de 130 000 vacataires à l'échelon nationale, ce qui représente ensemble plus du tiers des cours à l'université. De plus, ces vacataires sont payé·e·s 26 centimes d'euro sous le Smic²⁵. Des effectifs enseignants exsangues entraînent donc un recours systématique à des contrats précaires et sous-payés. Il a ainsi été calculé qu'il faudrait une augmentation de 18 000 titulaires pour compenser l'augmentation étudiante²⁶. Ces vacances sont souvent effectuées par des doctorant·e·s ce qui précarise d'autant plus la condition de ces derniers pendant leur thèse. De plus, une fois leur doctorat terminé, leur précarité est loin de s'achever : la moyenne d'âge de recrutement en tant qu'enseignant·e-chercheur·se est ainsi de 34 ans²⁷. Et ce n'est pas fini : en période de confinement, le ministère de l'Enseignement supérieur exige une continuité pédagogique à moindre coût. En effet, le surplus de travail que cette continuité engendre (préparation, mise en forme informatique) est bien évidemment non rémunéré²⁸. Les conditions même de cette continuité ne sont pas forcément réunies pour du personnel précaire (équipement informatique, connexion internet suffisante

pour supporter des visios, etc). Le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pour le moment pas répondu à ces problèmes, pris de cours, tout en exigeant une continuité pédagogique bien difficile à mettre en œuvre sans moyens supplémentaires. Ensuite, la précarité au sein de l'université concerne également largement les personnels administratifs, qui ont pour une grande majorité des contrats précaires. Ils sont de plus souvent en sous-effectif et avec des salaires faibles. Enfin, la précarité étudiante s'accroît, l'évènement tragique de l'étudiant immolé à Lyon en est l'une des expressions les plus graves. L'augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s conjuguée à des mesures qui ont affaibli leur pouvoir d'achat (comme la baisse des APL), engendre qu'un étudiant·e sur cinq en France vit sous le seuil de pauvreté²⁹ – ce qui a évidemment de graves conséquences sur leurs conditions d'études. De plus, cette précarité se renforce en période de confinement. Ainsi, certain·e·s étudiant·e·s n'ont pas d'accès internet ou d'équipement adéquat (ordinateur portable par exemple) pour suivre la continuité pédagogique. Ce qui peut entraîner des risques sanitaires pour l'accès à ces équipements (comme enfreindre le confinement). De plus, à cause de la

22. *Les Échos*, 26 novembre 2019.

23. <https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir>.

24. Motion de la deuxième coordination nationale.

25. https://ancmsp.com/lppr-2-smic-pour-les-titulaires-des-cacahuètes-pour?fbclid=IwAR3sag4VDyAi_xHnHzNlPSupWXqnbVRtmIC06E-zIEOrqOaYHaeicCck158M.

26. Comité nationale de la recherche scientifique, « La recherche publique en France en 2019 : Diagnostic et propositions du Comité national », juillet 2019.

27. *Ibidem*.

28. A ce sujet un tumblr a été créé pour recueillir des témoignages de précaires pendant le confinement :

<https://confinementprecairesesr.tumblr.com>

29. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/11/14/precarite-pres-de-20-des-etudiants-vivent-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete_6019163_4355770.html.

précarité, certain·e·s étudiant·e·s (de plus en plus nombreux) travaillent à côté de leurs études, comme caissier·ère·s par exemple. Cette profession particulièrement sous tension et recherchée pendant le confinement peut réduire fortement la

possibilité pour ces étudiant·e·s travailleur·se·s de suivre en parallèle la continuité pédagogique proposée, ce qui renforce encore plus les inégalités à cause de la précarité. La précarité est donc déjà bien présente au sein des universités françaises, et s'est

encore renforcée avec la crise sanitaire actuelle. Dans ces conditions, le projet de LPPR va à l'encontre même des solutions qu'il faudrait adopter, au risque de ne faire que renforcer et instituer la précarité, et d'accentuer les inégalités.

Willy Gibard

Statistique

Il faut préserver et consolider l'indépendance de la statistique publique

L'indépendance du service statistique public (Insee et services statistiques des ministères) est un élément important du débat démocratique.

Comment, en effet, débattre des sujets de société sur des bases solides si les statistiques publiques peuvent être fortement influencées ou occultées par le pouvoir politique ou les puissances d'argent? La lutte pour une statistique publique de qualité est donc une tension permanente. Les entorses ne sont pas rares. Pour ne citer que quelques exemples:

- en « débarquant » le directeur général de l'Insee en 2007, puis en menaçant l'Institut de délocalisation, Sarkozy a rompu avec une tradition de respect de l'indépendance de l'Insee;
- en s'appuyant notamment sur des indices de prix à la consommation, les gouvernements tentent de justifier

des politiques défavorables aux salaires et aux prestations sociales. Ils contribuent ainsi à ce que la contestation se dirige vers ces indices³⁰.

De plus, la contrainte croissante sur les moyens conduit à recenser les productions statistiques sur les obligations européennes et les priorités politiques, qui préfèrent les indicateurs utiles aux marchés financiers à la connaissance des réalités sociales.

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) et l'Autorité de la statistique publique (ASP) sont les institutions qui accompagnent la statistique publique. Le rôle de l'ASP est – ou devrait être – de veiller à son indépendance. La vocation du Cnis est de constituer le lieu principal d'expression de la demande sociale de statistiques et de la définition de priorités pour son programme de travail. La CGT y intervient régulièrement et fait parfois bouger les

choses, mais le Cnis n'a pour le moment qu'une indépendance et un poids insuffisants.

Épisode récent et révélateur: le gouvernement a tenté d'imposer à l'Insee, au moment du débat sur la réforme des retraites, le calcul d'un indicateur clairement destiné à peser sur les futures pensions³¹. En principe, le Cnis aurait dû être saisi d'un tel dossier. L'ASP a aussi manqué ici une importante occasion d'affirmer son rôle de garant de l'indépendance de la statistique publique. Préserver et consolider cette indépendance est une bataille permanente qui implique, certes, les agents de l'Insee et des SSM³² ainsi que leurs syndicats, mais aussi l'ensemble des citoyens. Car la statistique publique n'est pas – du moins pas principalement – une affaire de spécialistes des chiffres et de leur interprétation³³.

AG (après consultation du groupe « Autour du Cnis » de la CGT)

30. Voir la note éco « Pouvoir d'achat. Comprendre la réalité des chiffres ». Par exemple ici: <http://crpicardie.reference-syndicale.fr/files/2019/11/2019-Note-Eco-152-Octobre-2019.pdf>.

31. Voir le blog « Des chiffres et des luttes »: <https://mobilisation-insee-dg.frama.site/>.

32. Services statistiques des ministères.

33. Pour en savoir plus sur l'indépendance de la statistique publique:

<https://blogs.mediapart.fr/edition/en-defense-de-la-statistique-publique/article/181010/lindependance-de-la-statistique-pu>



Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)
(https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital



Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 66,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une porte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 3,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, inefficace mais pérennisé

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. L'une estime un effet sur l'emploi très faible comparé au coût exorbitant du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût du capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 18 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la *Note éco* n° 153, « Le coût budgétaire du capital »

International

Une évaluation inédite par l'OIT du travail sous-utilisé dans le monde

L'étude de l'OIT montre de grandes disparités de par le monde concernant la sous-utilisation du travail.

L'Organisation internationale du travail (OIT) vient de publier son rapport annuel sur les tendances de l'emploi dans le monde³⁴. La livraison 2020 de ce document s'intéresse plus particulièrement à la question de la sous-utilisation de la main d'œuvre. Ainsi, l'OIT évalue tout d'abord à 187,7 millions le

nombre de chômeurs pour 2019, et ce pour une population active de 3,482 milliards, soit un taux de chômage de 5,4%. En 2009, ils étaient 188,5 millions (6%).

À cette première catégorie, usuelle, l'OIT ajoute 165,5 millions de personnes déjà en emploi, mais qui souhaiteraient travailler davantage ainsi qu'une « force potentielle de travail » de 119,4 millions, catégorie dont la définition³⁵ s'apparente à celle du « halo du chômage » calculé par l'Insee à partir de l'enquête

Emploi³⁶. L'OIT aboutit ainsi à un total de 472,5 millions, correspondant à un taux mondial de « sous-utilisation du travail » de 13,1%. En 2009, ces chiffres étaient respectivement de 455,3 millions et de 14%. Ils devraient s'établir à 498,6 millions et 13,4% en 2023. Sans surprise, ces données globales masquent de fortes disparités régionales. Ainsi, la sous-utilisation du travail apparaît plus marquée en Afrique et en Arabie que par exemple en Europe ou en Amérique du Nord :

Évolution, en millions et en pourcents, du nombre de travailleurs sous-utilisés

	2009	2019	2023	2019/09	2023/09
États arabes	7,4	10,9	12,1	+ 47,3%	+ 63,5%
Afrique sub-saharienne	67,4	93,8	105	+ 39,2%	+ 55,8%
Afrique du Nord	16,5	20,8	21,7	+ 26,1%	+ 31,5%
Amérique latine et Caraïbes	55,8	66	69,8	+ 18,3%	+ 25,1%
Asie centrale et de l'Ouest	12,4	14	14,7	+ 12,9%	+ 18,5%
Asie du Sud	70,9	78	81,3	+ 10,0%	+ 14,7%
Asie du Sud-Est et Pacifique	35,9	35,9	38,9	-	+ 8,4%
Asie de l'Est	107,4	95,7	96	- 10,9%	- 10,6%
Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest	41,5	35,9	35,9	- 13,5%	- 13,5%
Europe de l'Est	18,9	11,3	11,1	- 40,2%	- 41,3%
Amérique du Nord	21,3	10,3	12,1	- 51,6%	- 43,2%

Il importe de souligner que ces données incluent les travailleurs indépendants qui, en 2019, représentaient 34% de l'emploi mondial contre 53% pour les salariés et 11% pour les travailleurs dits « familiaux »³⁷.

Concernant le genre, le rapport de l'OIT indique que sur les 472,6 millions de travailleurs sous-utilisés en 2019, une majorité, 54,8%, étaient des hommes. Le taux mondial de sous-utilisation des femmes était cependant plus

élevé : 15 contre 11,9%. L'écart était beaucoup plus important en Afrique du Nord ou en Arabie³⁸, mais minime, voire nul en Asie de l'Est, en Europe de l'Est et en Amérique du Nord (cf. figure 1.8, p. 31 du rapport de l'OIT)³⁹.

34. ILO (2020), « World Employment and Social Outlook Trends 2020 », *ILO Flagship Report*, Genève.

35. Rappelons qu'au sens du BIT, un chômeur est une personne sans emploi qui en recherche activement un et est disponible à court terme. Mais pour l'OIT, « de nombreuses personnes situées en dehors de la force de travail pourraient encore potentiellement la rejoindre [...]. La "force potentielle de travail" est donc un indicateur qui identifie les personnes qui ne recherchent pas un travail tout en étant disponibles pour travailler, ou qui en recherchent un mais sans être actuellement disponibles [...] en raison [notamment] de certaines obligations, comme un travail de soin réalisé au sein de leur ménage, une situation qui affecte principalement les femmes » (p. 27).

36. Pour une présentation récente et une décomposition chiffrée, nous conseillons la lecture de Benjamin Bour, Annie Moineau, Jérémy Warmoës (2019), « En Hauts-de-France, 162 000 personnes dans le halo du chômage », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 97, juillet.

37. Les employeurs ne représentaient que 2%.

38. Dans ces deux régions, le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre féminine avoisine les 40%, du fait de l'ampleur particulière de la « force potentielle de travail ».

39. Le rapport de l'OIT ne fournit pas ici de données en termes d'évolution.

L'émancipation des travailleurs: une histoire de la Première Internationale de Mathieu Léonard

L'histoire de la Première Internationale, malgré sa durée brève, n'en est pas moins déterminante pour comprendre les débats du monde ouvrier et du mouvement syndical par la suite. En effet, les débats en son sein cristallisent la plupart des questionnements stratégiques et programmatiques qui parcourront la longue histoire du mouvement syndical et politique ouvrier.

C'est tout l'ambition de ce livre: retracer de manière fine les différentes périodes de cette Première Internationale (l'auteur en détermine quatre par souci d'analyse). Cela nous permet de ne pas aborder l'histoire de manière anachronique ou fixiste, mais bien de voir les débats, les interactions, les oppositions d'idées, les conflits et donc les ajustements de positions qui en découlent. La Première Internationale est créée en 1864 à Londres, l'adresse inaugurale de l'AIT (Association internationale des travailleurs) est rédigée à cette occasion. D'abord dominée par les proudhoniens, les idées coopérativistes sont prépondérantes au sein de l'association. Cependant, ces dernières vont perdre leur hégémonie en 1868, où les principes collectivistes soutenus par Marx vont prendre le dessus. Le questionnement sur l'État deviendra donc ensuite central dans les controverses de l'époque, opposant ainsi Marx à Bakounine. Ce conflit idéologique se transpose à des visions organisationnelles différentes entre les partisans d'une direction de l'association centralisée (partisans de Marx) et ceux prônant des fédérations autonomes (partisans de Bakounine). En 1876 la Première Internationale disparaît, du fait de ses nombreux conflits internes.

C'est cette histoire passionnante que l'auteur retrace, nous permettant de réaliser à quel point les questions de l'époque trouvent encore un écho à l'heure actuelle.

WG

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
 - ensemble: 1789 €;
 - femmes: 1639 €;
 - hommes: 1899 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 22,7% en équivalent temps plein (F: 1986 €; H: 2438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1171,34 € (7,72 € l'heure)
- > **Salaires mensuel brut**: 1521,22 € (10,03 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1422 en 2017
- > **RSA « socle »**: 559,74 € pour une personne seule, 839,62 pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total**: 27122200 en 2018
- > **Emploi salarié**: 23949500 en 2018
- > **Emploi à temps partiel**: 4816700 en 2018 > **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2701700 en 2018
- > **Sous-emploi salarié***: 1614300 en 2018

*Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- > **PIB**: 2353,1 Mds € en 2018
- > **Consommation des ménages**: 1219,8 Mds € en 2018
- > **Investissement des entreprises**: 293,6 Mds € en 2018
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières): 171,5 Mds € en 2018
- > **Budget de l'État**: 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette: 40,42 Mds €
- > **Recettes nettes de l'État**: 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont:
 - **impôt sur le revenu**: 72,6 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 31,8 Mds €;
 - **TVA**: 129,2 Mds €.
- > **Exportations**: 491,6 Mds € en 2018
- > **Importations**: 551,5 Mds € en 2018
- > **Solde du commerce extérieur**: - 59,9 Mds €